



**HAL**  
open science

## Grade licence - Première année commune aux études de santé (PACES)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Première année commune aux études de santé (PACES). 2016, Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC. hceres-02036171

**HAL Id: hceres-02036171**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036171v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Première année commune aux études de santé (PACES)

- Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Cette formation a été ouverte initialement en 2002 mais ce n'est qu'en 2009, suite à l'arrêté du 28 octobre 2009, qu'elle fut créée sous la forme d'une Première année commune aux études de santé (PACES). Cette PACES s'inscrit dans le Diplôme de formation générale (DFG) en sciences de la santé conduisant au grade de licence. Elle a pour objectifs de délivrer des connaissances scientifiques théoriques de base recouvrant différentes disciplines comme l'anatomie humaine, la chimie, la biologie, la biochimie, la physiologie humaine, les biostatistiques, les connaissances du médicament, ainsi que des connaissances dans le domaine de la santé, société, humanités (SSH), en vue de la préparation des étudiants au concours d'accès à différentes filières de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, métiers de la rééducation comme la kinésithérapie). A terme, les objectifs professionnels sont de former les futurs acteurs de ces professions de santé.

Cette formation s'inscrit dans le système LMD (licence-master-doctorat) et comporte trois semestres dont le 1<sup>er</sup> correspond à un semestre préparatoire, Sciences de la vie option Santé, suivi de deux semestres correspondant au programme de la PACES, lequel est commun avec celui de l'établissement partenaire, l'Université Pierre et Marie Curie - UPMC avec laquelle l'Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC est conventionnée. Chaque semestre est constitué d'unités d'enseignement (UE), quatre par semestre, constituant un tronc commun à toutes les filières représentant au total 88,6 % de l'enseignement. Les autres UE sont spécifiques à chacune des quatre filières (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) et représentent 11,4 % du volume total d'enseignement. Les enseignements spécifiques sont en grande partie mutualisés à hauteur de 59,1 %. Les modalités d'enseignement se décomposent en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). Les cours sont identiques à ceux dispensés à l'UPMC et transmis sous la forme de films alors que les TD ont lieu en présentiel pour 80 % d'entre eux et par visioconférences avec l'UPMC pour le restant. L'intégralité de la formation est dispensée à l'UNC. A l'issue de cette formation, les étudiants reçus au concours poursuivent leurs études à l'UPMC.

## Evaluation de la PACES

### Synthèse de l'évaluation

Le dossier d'évaluation externe fourni par l'établissement, dans sa construction et la qualité de son contenu, manque de clarté et d'un certain nombre d'indicateurs rendant l'évaluation délicate. Les données factuelles concernant la structure et l'organisation de cette formation n'ont pas été incluses sous la forme de tableaux dans le dossier mais renseignées à travers la plaquette PACES. D'une manière générale, la liste exhaustive des indicateurs à renseigner dans les tableaux, et qui auraient dû apporter une vision équilibrée de chaque prérequis ou domaine fonctionnel ainsi que les objectifs des indicateurs retenus, sont soit inutiles, soit incomplets voire inexistantes.

L'évaluation a porté à la fois sur la partie commune aux filières de formation (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), dont les enseignements correspondent à 50 ECTS (european credit transfer system), et à la partie spécifique à chacune des filières de la PACES, dont les enseignements correspondent à 10 ECTS. Malgré le manque de clarté dans les données fournies, on peut estimer à 95 % la proportion du volume horaire total de l'année consacré à la partie commune aux quatre filières. Les enseignements spécifiques à chaque filière ne représentent que 10 heures sur un total de l'année d'environ 474 heures. L'originalité de cette formation est un semestre préparatoire obligatoire de licence, nommée Sciences de la vie, option Santé, composé d'UE de la licence *Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE)* qui s'ajoute aux deux semestres de la PACES. Ce semestre est un point fort dans l'aide à la réussite des étudiants.

Dans l'ensemble, cette PACES propose un projet pédagogique de qualité, répondant aux objectifs d'une telle formation. Les dispositifs mis en place pour l'aide à la réussite des étudiants font sans aucun doute parties des points caractéristiques de cette formation. L'absence de cours en présentiel pourrait constituer un frein au développement de l'apprentissage si celle-ci n'était pas compensée par un volume non négligeable d'enseignements sous forme de TD. Il

n'existe pas de tutorat étudiant mais cette absence est largement compensée par la mise en place d'un dispositif de « colles » qui représente un volume horaire important.

Même si des réunions entre les coordinatrices de l'UNC et de l'UPMC sont assurées, il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Il n'y a plus de procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants, de dispositifs de suivi des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon, ou de dispositifs d'accueil d'étudiants aux contraintes particulières.

En matière de parcours spécifiques, il n'a pas été possible de réaliser une expertise objective par manque d'indicateurs concernant l'évolution des effectifs et résultats sur cinq ans dans chacune des filières. Enfin, l'établissement n'a pas mis en place d'autoévaluation, *i.e.* dispositif interne mis en place par l'établissement. Une évaluation a toutefois été prise en charge par la coordinatrice de la PACES de l'UNC.

**Points forts :**

- Une politique volontariste d'aide à la réussite des étudiants par l'introduction d'un semestre préparatoire de licence avant la PACES.
- Dispositifs de « colles » organisés par l'UNC pour l'entraînement des étudiants aux épreuves de concours.

**Points faibles :**

- Absence d'un conseil de perfectionnement.
- Absence de dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et de réelle autoévaluation.
- Suivi insuffisant des étudiants.

**Conclusions :**

Cette formation PACES est bien structurée. Malgré l'absence d'étudiants de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année et le manque de moyens alloués pour l'aide à la réussite, cette formation a su se doter de dispositifs d'aide à la réussite convaincants. L'attractivité de cette formation nécessiterait la mise en place de dispositifs de suivi des étudiants non seulement « reçus-collés » mais en situation d'échecs afin de disposer d'indicateurs fiables permettant d'améliorer le processus de réorientation. La mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement en relation avec l'université associée (UPMC) serait indispensable pour l'amélioration du pilotage et le maintien d'un enseignement de qualité à travers le renforcement des outils pédagogiques innovants déjà existants. Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants devrait être mis en place. Enfin, le système de communication des informations aux étudiants est perfectible.

## Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	Les éléments du dossier fourni n'ont pas permis d'apporter une appréciation objective sur d'éventuels dispositifs permettant d'informer les étudiants, malgré l'existence d'une plaquette de présentation succincte et dont le mode de distribution aux étudiants n'a pas été mentionné.
2- Structure et organisation de la PACES	Les modalités pédagogiques reposent sur des CM et TD (le programme est strictement identique à celui dispensé par l'UPMC avec laquelle l'établissement est conventionné) ; il n'existe pas de travaux pratiques (TP). L'ensemble des cours est dispensé sous la forme de films, ce qui n'est pas propice à une bonne interactivité avec les enseignants. La majorité des TD sont en présentiel et le reste est réalisé en visioconférence.  L'originalité de cette formation est un semestre préparatoire obligatoire de licence, nommé Sciences de la vie option Santé, composé d'UE de la licence SVTE qui s'ajoute aux deux semestres de la PACES. Ce semestre est un point fort dans l'aide à la réussite des étudiants.

	<p>Les cinq filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et kinésithérapie) sont enseignées au 2<sup>ème</sup> semestre et représentent environ 50 heures pour un total de 456-458 heures. La répartition des UE entre les semestres, les volumes horaires et les ECTS affectés à chacune des UE sont bien équilibrés. Le pourcentage relativement élevé de TD (24,6 % du total) permet de compenser le manque de présentiel en CM.</p> <p>Parmi les enseignements spécifiques, certains sont mutualisés mais le pourcentage de mutualisation n'est pas clairement défini (environ 6 % d'après les données présentées dans le flyer).</p>
3- Organisation du concours	<p>La majorité des épreuves est réalisée classiquement en fin de chaque semestre sous la forme de QCM (questions à choix multiple) hormis celle de SSH qui comporte en plus des QROC (questions à réponse ouverte courte). L'organisation matérielle du concours n'est pas détaillée dans le dossier fourni ; sa gestion est assurée par deux enseignants. L'organisation de la correction des épreuves n'est pas non plus précisée.</p>
<b>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</b>	
4- Dispositifs en place	<p>Tous les étudiants bénéficient d'un semestre préparatoire de type licence option Santé ce qui semble favorable à l'amélioration des taux de réussite. Il n'existe pas de tutorat étudiant mais cette absence est largement compensée par la mise en place d'un dispositif de « colles » qui représente 132 heures.</p> <p>Compte tenu du faible nombre d'étudiants, un enseignant référent est nommé dans le cadre du suivi des étudiants. Les modalités de prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon ne sont pas précisées.</p>
5- Réorientation	<p>Les dispositifs pour la réorientation des étudiants sont inexistants.</p>
6- Réinscriptions ultérieures	<p>Les éléments concernant le devenir des étudiants réorientés et leurs réinscriptions ultérieures en PACES sont inexistants.</p>
<b>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</b>	
7- Effectifs et résultats	<p>Les effectifs sur cinq ans, bien que modestes, sont en augmentation et atteignent déjà 70 en 2015-2016, ce qui risque à terme d'être préjudiciable à la qualité de la formation compte tenu de la capacité d'accueil fixée à 70 depuis 2013-2014. Les résultats en termes de « réussite » (validation des 60 ECTS) ne sont pas connus.</p> <p>Les taux de réussite au concours sont bons et relativement constants pour les quatre dernières années (entre 28,9 % et 47,4 % selon l'année, toutes filières confondues) si l'on considère ce type de concours régi par un <i>numerus clausus</i>. Cependant, les taux de réussite sont en diminution constante sur cinq ans en filière médecine, ceci étant lié à l'augmentation du nombre d'inscrits. Les éléments concernant le taux de réussite des étudiants redoublants ne figurent pas dans le dossier fourni. Il en est de même pour les résultats des étudiants inscrits dans plusieurs filières.</p>
8- Suivi des étudiants réorientés	<p>Aucun dispositif de suivi des étudiants réorientés n'a été mentionné à l'UNC.</p>
<b>PILOTAGE DE LA FORMATION</b>	
9- Equipe pédagogique et jurys	<p>La composition de l'équipe pédagogique est bien équilibrée avec des enseignants académiques des deux universités (UNC et UPMC), des professionnels de santé (médecins libéraux et praticiens hospitaliers), et un étudiant en poursuite d'études à l'UPMC. Si le rôle des enseignants académiques est bien délimité, celui des autres représentants extérieurs aux deux universités ne l'est pas.</p> <p>Le jury de la PACES est constitué uniquement de personnels de l'UPMC. Un représentant de l'UNC dans le jury pourrait constituer un plus.</p>

10- Conseil de perfectionnement	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Cependant, des réunions entre les coordinatrices de l'UNC et de l'UPMC sont assurées à distance ou sur rendez-vous. Ce type de dispositif est perfectible.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>Une autoévaluation a bien été menée mais en interne par la coordinatrice de la PACES et non pas par l'établissement.</p> <p>L'accueil des étudiants en échec par les autres composantes de l'établissement n'a pas été pris en compte. Il n'existe pas de procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants.</p>
<b>FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES</b>	
12- Effectifs et résultats de la filière	L'évolution sur cinq ans et par filière du nombre d'étudiants, des résultats en termes de réussite (validation des 60 ECTS ou au concours), des taux de réussite des étudiants redoublants, des taux de réussite en fonction de l'origine géographique des étudiants n'est pas connue.

# Observations de l'établissement

Nouméa, le 27 mai 2016



Le Président de l'Université  
de la Nouvelle-Calédonie

145, avenue James Cook  
BP R4 – 98851 Nouméa cedex  
Tel : (687) 29.02.90  
Fax : (687) 25.48.29

Au Président de l'HCERES

2 rue Albert Einstein

75013 Paris

**Objet : notification des observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la première année commune  
aux études de santé B2017-EV-9830445S-S3LG170013162-015757-RT**

Veillez trouver ci-joint les réponses aux observations formulées pour la PACES.

Le Président

Gaël LAGADEC

Gaël LAGADEC



Observations sur le rapport d'évaluation

**Première Année Commune aux Études de Santé (PACES)**

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

Nom/prénom/qualité et coordonnées du porteur : Valérie BURTET-SARRAMEGNA, MCF BIOCHIMIE, Coordinatrice de la PACES UNC.

Nous avons pris connaissance des observations et remarques contenues dans le rapport d'évaluation de l'HCERES concernant la PACES de l'UNC que nous dispensons en partenariat avec l'UPMC.

Notre document a été jugé incomplet par les experts. Nous avons relu en interne ce document attentivement et pensions avoir répondu aux questions posées dans le canevas fourni.

Il nous est notamment reproché le manque de clarté et de données concernant l'organisation de la formation et du concours, mais aucun point ne demandait de détails pratiques concernant cette organisation et conséquemment, nous n'avons pas intégré ces informations.

En particulier est indiqué que « *de manière générale, la liste exhaustive des indicateurs à renseigner dans les tableaux, et qui auraient dû apporter une vision équilibrée de chaque prérequis ou domaine fonctionnel ainsi que les objectifs des indicateurs retenus, sont soit inutiles, soit incomplets voire inexistantes.* » Les tableaux à renseigner ne sont pas toujours pertinents ou adaptés à la PACES. Si cependant des informations manquent, nous sommes bien évidemment disposés à les fournir et allons ci-dessous répondre aux remarques qui nous ont été formulées.

**Conseil de perfectionnement :** Il est indiqué dans le rapport qu'il n'existe pas de conseil de perfectionnement pour cette formation. A l'exception des licences

professionnelles ou du master de droit, aucun conseil de perfectionnement n'existe à l'UNC. Nous prenons bonne note de cette recommandation et discuterons avec notre partenaire l'UPMC, de l'opportunité de créer ce conseil.

**Suivi des étudiants :** Il convient de signaler que les étudiants sont reçus régulièrement par la coordinatrice PACES UNC, un bilan de leurs résultats et de l'état de leur suivi de scolarité est dressé ; ce dernier est transmis à l'équipe pédagogique UNC et UMPC pour discussion et conseils à l'étudiant. Ce suivi personnalisé est un point fort de cette préparation. Le point faible « *un suivi insuffisant des étudiants* » avec l'apport de ces informations doit être, à notre sens, employé de manière mesurée.

Parmi les points faibles, est indiquée une absence de suivi des étudiants « reçus-collés », titulaires des 60 ECTS. Il faut noter avant tout que nous n'avons eu que très peu de cas d'étudiants reçus-collés depuis l'ouverture de la formation, du fait de la petite taille des promotions et du numerus clausus relativement confortable jusqu'à présent. Il n'en demeure pas moins que ce suivi (et d'ailleurs celui de tous les étudiants de la PACES, lauréats de concours, abandons, réorientations, reçus collés) est effectué annuellement par la coordinatrice de la formation. Dans le document d'auto-évaluation soumis à expertise, seuls les tableaux correspondant au suivi des lauréats des concours de santé ont été fournis, mais ces données sont disponibles pour tous les autres candidats.

Est mentionné également que « *l'évolution sur 5 ans par filière du nombre d'étudiants n'est pas connu...* ». Ces données, recensées depuis 2002, ont été insérées directement dans le dossier d'autoévaluation (pages 6 et 7). Une précision que nous apportons ici est le fait que nous n'avons eu que deux cas d'étudiants reçus-collés. Ce paramètre va cependant désormais être suivi par l'UNC : les effectifs ayant augmenté significativement entre 2015 et 2016, nous avons eu plusieurs candidats reçus-collés cette année.

Nous suivrons également, suite à la recommandation de l'HCERES, le taux de réussite des étudiants redoublants et primants, et en fonction de l'origine géographique des étudiants.

**Réorientation et Réinscriptions ultérieures :** Dans le rapport il est indiqué que les « *dispositifs de réorientation sont inexistantes* ». Il a été répondu à cette question pensant qu'il s'agissait des réorientations obligatoires au bout d'une année de PACES en cas de résultats insuffisants au concours. Pour ce procédé, la règle qui s'applique est celle de l'UPMC, qui prévoit que les étudiants sont réorientés de manière obligatoire quand ils sont classés au-delà de 2,5 fois le numerus clausus cumulé. Du fait de la très petite taille de nos effectifs par rapport à notre numerus clausus, cette règle autorise tout le monde à redoubler à l'UNC pour l'instant, ce qui fait qu'il n'y a pas de réorientation obligatoire.

Cependant, les réorientations volontaires sont possibles et organisées tout au long de l'année, en particulier vers la licence de SVT de l'UNC. Cette réorientation est favorisée par le fait que nos étudiants valident déjà 30 ECTS dans le cadre de la réussite de leur semestre préparatoire. Ainsi, les étudiants en échec au concours se réorientent directement en S2 ou S3 de la licence SVT et ceux qui sont « reçus-collés », conservent le bénéfice de leurs 60 ECTS de PACES et peuvent être présentés à la commission pédagogique pour intégrer le S4 de la licence SVT. De plus, ils sont admissibles directement (sans passer le concours d'admission) à l'IFPSS-NC (Institut de formation

des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie), équivalent des IFSI métropolitains.

**Communication :** Il est indiqué dans le rapport que « *le système de communication des informations aux étudiants est perfectible* ». Les étudiants sont informés du fonctionnement et des contenus de cette formation dès le lycée par des interventions de la coordinatrice dans tous les établissements du Nouvelle-Calédonie et lors des différents salons de l'étudiant et de l'orientation organisés par les 3 Provinces de la Nouvelle-Calédonie. Une fois inscrits à l'UNC, les étudiants ont une réunion de rentrée dédiée, avec documents projetés, distribués et mis en ligne avant le début du semestre préparatoire préalable à la PACES. Enfin, pendant tout ce semestre préparatoire, ils rencontrent au minimum une fois la coordinatrice dans le cadre d'un entretien individuel de 30 minutes (parfois deux) durant lequel ils peuvent poser toutes leurs questions. A la rentrée de la PACES, chaque semestre a sa propre réunion de rentrée. Par ailleurs, à chaque grande étape de l'année (proclamation des résultats du S1 puis du S2), des réunions dédiées sont organisées. Enfin, une fois les concours de santé réussis, une réunion est organisée pour préparer leurs départs vers Paris avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.

**Evaluation des enseignements :** L'HCERES indique également un manque « *d'évaluation des enseignements* ». Ceci est exact, nous n'avons pas mis en place en PACES cette évaluation. En effet, suivant scrupuleusement les programmes de l'UPMC avec une année de retard du fait de notre décalage de calendrier, nous nous interrogeons sur la pertinence de faire faire une telle évaluation des enseignements de l'UPMC par les étudiants de l'UNC. Cependant, nous envisagerons avec l'UPMC l'opportunité de cette évaluation et, le cas échéant, ses modalités et le traitement de ses résultats.

**Organisation matérielle du concours :** le rapport indique que « *l'organisation matérielle du concours n'est pas détaillée dans le dossier fourni* ». Le planning et l'organisation des épreuves sont décidés en concertation entre l'UNC et l'UPMC et validés conjointement. Les sujets sont fournis et les corrections assurées par l'UPMC. Les sujets arrivent à Nouméa amenés par la coordinatrice parisienne. Les deux coordinatrices en assurent la reprographie, et gèrent conjointement le déroulement du concours. Toutes les copies sont scannées post-épreuves et envoyées directement à l'UPMC, ainsi que les procès-verbaux de déroulement des épreuves. A la fin du concours, les copies originales sont envoyées à l'UPMC (deux jeux de copies papier sont sauvegardés : un à l'UNC et un est rapporté par la coordinatrice parisienne ; en plus des sauvegardes des copies numérisées). Les copies sont ensuite corrigées à Paris. Enfin le jury est intégralement parisien, et sur ce point l'HCERES indique que « *un représentant de l'UNC dans le jury pourrait constituer un plus* ». Il s'agit là d'un avis que nous partageons la demande a déjà été formulée en ce sens à l'UPMC, sans qu'elle y accède encore à ce jour.

**Rôle des intervenants extérieurs à l'UNC :** Les intervenants extérieurs interviennent principalement pour assurer des colles et parfois quelques séances d'ED. Ils sont également associés comme précisé plus avant au bilan du suivi des étudiants.